

Arnaud Hurel (dir.)

La France savante

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Positivistes et sociétés positivistes : réseaux et divisions (1830-1944)

Bruno Delmas et Diane Dosso

DOI : 10.4000/books.cths.2678

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2017

Date de mise en ligne : 13 novembre 2018

Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

EAN électronique : 9782735508754



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

DELMAS, Bruno ; DOSSO, Diane. *Positivistes et sociétés positivistes : réseaux et divisions (1830-1944)* In : *La France savante* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2017 (généré le 08 septembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/2678>>. ISBN : 9782735508754. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.cths.2678>.

Positivistes et sociétés positivistes : réseaux et divisions (1830-1944)

Bruno DELMAS
Professeur à l'École des Chartes (h)
Diane DOSSO
Docteure en histoire des sciences

Extrait de : Arnaud HUREL (dir.), *La France savante*, Paris,
Édition électronique du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2017.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du CTHS dans le cadre de la publication
des actes du 140^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Reims en 2015.

La philosophie d'Auguste Comte (1798-1857) s'est largement diffusée dans la société de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Sa pensée a influencé les développements des sciences au même titre que celle de Saint-Simon a influencé l'économie. Elle l'a fait en particulier grâce à des sociétés savantes successives et/ou concurrentes en raison de la dispersion reconnue de ses disciples. Au cours de notre recherche sur les membres de ces différentes sociétés – travail toujours en cours – nous avons, grâce à des sources inédites, pu établir près de 300 notices biobibliographiques (cf. [L'Annuaire de la France savante](#) XVII^e-XX^e et [L'Annuaire des sociétés savantes de France](#)). Nous souhaitons ainsi contribuer à « résoudre l'énigme d'un positivisme omniprésent, protéiforme et insaisissable » dont parlait en 2003, la conservatrice en charge des manuscrits de Comte à la Bibliothèque nationale de France¹. À notre connaissance, notre communication est la première publication sur les sociétés positivistes elles-mêmes.

Les cinq sociétés positivistes que nous allons étudier sont celles qui ont un statut légal. Il a changé tout au long de la période au gré de l'évolution de la législation sur les sociétés et associations. Elles constituent un réseau formel de diffusion de sa pensée. Mais il existe également le Conseil de l'« Exécution Testamentaire d'Auguste Comte », dont les treize membres² (fig. 1) désignés par Comte dans son testament ont par la suite été renouvelés. Ce groupe, gardien des intérêts matériels et moraux d'Auguste Comte, mériterait à lui seul une étude séparée (historique précis, liste des membres). En l'état actuel des sources étudiées, il reste difficile d'identifier son rôle particulier par rapport à la Société positiviste.

1. M. Sacquin, « Les manuscrits d'Auguste Comte à la Bibliothèque nationale de France », p. 406.

2. Composition de l'Exécution Testamentaire du testament d'Auguste Comte, par ordre de siège : Audiffrent, De Capellan, W. de Constant, Deullin, Don José Flores, D^r Foley, Hadéry, Laffitte, Lonchamps, Magnin, Papot, D^r Robinet, Comte de Stirum.

Cinq sociétés positivistes

La Société positiviste de Paris et l'institutionnalisation du positivisme, 1848-1944

Auguste Comte (1798-1857), ancien élève de l'École polytechnique, auteur du traité de *Philosophie positive* (1830-1842), fonde une *Association Libre pour l'Instruction Positive du Peuple* le 25 février 1848, c'est-à-dire au lendemain même de la proclamation de la République après l'abdication de Louis-Philippe^{1er}, et de la mise en place d'un gouvernement provisoire. Le mercredi 8 mars 1848, Comte lui substitue la *Société positiviste* (SP) ou *Société positiviste de Paris*. Cette dernière se présente sous la forme d'un club politique, société politique d'étude et d'appréciation de la vie publique. Sa devise est celle du positivisme : « Ordre et Progrès », à laquelle s'ajoutent : « Vivre au grand jour » et « Vivre pour autrui ». Il s'agit selon Comte d'assurer la régénération sociale de l'humanité en France, et dans tout l'Occident (Allemagne, Angleterre, Italie et Espagne). Ses séances se tiennent au domicile de Comte, 10 rue Monsieur-le-Prince dans le VI^e arrondissement de Paris, le dimanche soir (de 19 h à 22 h). Comte lui-même décide « de l'aptitude intellectuelle et morale de tous ceux qui demande[nt] à y entrer »³. Cependant, chacun de ses nouveaux choix est soumis à l'acceptation des anciens membres. Le but est de « faire pénétrer partout l'esprit fondamental du positivisme »⁴.

Le « noyau primitif » de la Société positiviste, outre Auguste Comte son directeur, se compose de Pierre Laffitte (1823-1903), professeur de mathématiques, du Docteur Horace de Montègre (1806-1854), médecin, de Fabien Magnin (1810-1884), ouvrier menuisier, d'Alexander William Williamson (1824-1904), chimiste britannique et enfin d'André Auguste Francelle (1813-1853), ouvrier mécanicien, soit six membres fondateurs.

Une commission de trois membres (Laffitte, Émile Littré (1801-1881) et Magnin) est chargée par Comte d'établir un programme politique, adopté en août 1848, proposant une réorganisation administrative, une réduction du budget de l'armée, la suppression du budget des cultes et de l'université, et garantissant la liberté de la presse et le rôle des clubs pour la formation de l'opinion. La perte par Comte de ses postes d'enseignant et de répétiteur à l'École polytechnique l'incite en juillet 1848 à effectuer un appel au public occidental pour lui venir en aide financièrement.

Ce « subsidé positiviste », institué le 12 novembre 1848, sera par la suite géré par Littré lui-même, jusqu'à la brouille entre les deux hommes qui survient en 1852. Comte se charge ensuite lui-même de l'administration du subsidé. La première « Circulaire annuelle de la Société positiviste », datée du 14 mars 1850, insiste sur sa nécessité. D'abord libre, le subsidé devint obligatoire pour tout « positiviste complet ». Il existe dans les archives de l'Association internationale La Maison d'Auguste Comte une « Liste chronologique des membres de la Société Positiviste, fondée en Mars 1848, par l'auteur du Système de Philosophie positive » (fig. 2), de la main de Comte, datant du 24 octobre 1856.

Elle comporte 70 noms outre le sien. Elle fut ensuite recopiée sur un cahier de petit format et complétée par ses différents successeurs à la direction du positivisme. En 1900, on décompte 53 membres supplémentaires (dont certains sont notés comme exclus à telle ou telle date), soit un total de 123 membres. Outre les six membres fondateurs, le premier adhérent mentionné, le 19 mars 1848, est l'ouvrier mécanicien Jean-Pierre Fili (1820-1892). Le dernier inscrit, à la date du 14 mars 1909, est Louis-Henri-Edmond Magnat (1862- ?), dont la profession n'est pas précisée. La Société positiviste de Paris, considérée comme la société-mère, ralliant toutes les autres sociétés, n'a – à notre connaissance – jamais été dissoute formellement.

Après la mort d'Auguste Comte en 1857 et surtout à partir de 1870, les tensions se font vives au sein du mouvement positiviste. Un premier schisme voit l'ancien pasteur anglais

3. A. Comte, « Le fondateur de la Société positiviste à quiconque désire s'y incorporer », p. 269.

4. *Ibid.*, p. 270.

Richard Congreve (1818-1899) créer sa propre Église positiviste en Angleterre, tandis que les disciples Eugène Sémérie (1832-1884) et Georges Audiffrent (1823-1909), tous deux docteurs en médecine, se séparent du positivisme officiel. Après la mort de Pierre Laffitte survenue en 1903, Charles Jeannolle (1842-1914), son successeur, a beaucoup de peine à maintenir l'unité du mouvement.

À compter du 1^{er} mai 1878, la *Revue Occidentale* développe et propage la doctrine d'Auguste Comte, en fait l'application aux événements contemporains, publie les cours publics de Pierre Laffitte qui en est le directeur, etc. Son intitulé complet est : « Revue occidentale, philosophique, sociale et politique. Organe du positivisme paraissant tous les deux mois. » Le dernier numéro paraît le 1^{er} septembre 1914, plus de trois semaines après la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France.

En mars 1880, la Société positiviste participe activement à la création de la Bibliothèque positiviste populaire qui s'installe 58 rue Réaumur, Paris II^e. Le choix des lectures est conforme au catalogue publié en 1851 par Auguste Comte sous le titre de *Bibliothèque du prolétaire au XIX^e siècle*. Tous les jeudis, sont délivrées des conférences publiques et gratuites, exposant l'ensemble de la doctrine positiviste. La Société positiviste soutient également l'organisation, à partir du début des années 1890, de conférences publiques tous les mercredis soirs à 8h30, 10 rue Monsieur-le-Prince.

La Société positiviste d'enseignement populaire supérieur (SPEPs), 1876-1904

En 1876, désirant bénéficier des dispositions de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur, Pierre Laffitte, Joseph Lonchampt (1825-1890) et Auguste Hadery⁵ (1818-1884) font une déclaration en vue d'ouvrir un établissement d'enseignement supérieur. En 1885 elle prend le titre de « Société positiviste d'enseignement populaire supérieur ». Lonchampt et Hadery, le premier polytechnicien (X 1843), le second ingénieur centralien de Paris (1839), après la rencontre du positivisme changent de voie et deviennent cultivateurs.

L'objet de la SPEPs est de :

« Faire connaître au public des deux sexes l'ensemble des connaissances scientifiques positives, depuis celles de l'arithmétique et de la géométrie jusqu'à celles de la sociologie et de la morale. »⁶

Son origine remonte à 1850, époque à laquelle Auguste Comte avait institué un cours populaire d'astronomie à la mairie du III^e arrondissement de Paris. Référence est faite au parti républicain, et à ce qu'écrit Eugène Spuller (1835-1896) dans son livre *Éducation de la démocratie* publié chez Alcan en 1892. Le « véritable enseignement supérieur » y est défini comme « celui qui émeut et qui fait penser », au-delà de l'instruction primaire et de ses programmes arrêtés, enseignement purement scolaire.

La principale activité de la SPEPs se compose de cours et de conférences-lectures (mensuelles), parfois suivis de visites et pèlerinages historiques (commémorations) ou d'excursions (fig. 3). À Paris, des locaux lui sont prêtés : salle Gerson à la Sorbonne ; par les municipalités des I^{er}, III^e, IV^e, VI^e et XIX^e arrondissements ; par les Bibliothèques populaires des III^e, IV^e, VIII^e, XIV^e et XIX^e arrondissements. Elle loue des locaux : 10 rue Monsieur-le-Prince, Paris VI^e ; 58 rue Réaumur, Paris II^e ; 57 rue du Bac, Paris VII^e ; salle d'Arras (rue d'Arras, Paris V^e). La municipalité de Puteaux lui prête un local. Pierre Laffitte, dans la circulaire qu'il adresse à chaque contributeur au subside et qui porte sur l'année 1878, commente son action :

5. Wartelle J.-Cl., *Auguste Hadery (1818-1884) : Agriculteur positiviste dans l'Allier*.

6. La Maison d'Auguste Comte, Brochure anonyme (fac-simile) intitulée « Société positiviste d'enseignement populaire supérieur, 10, rue Monsieur-le-Prince. Directeur M. Pierre Laffitte. Montévrain. Imprimerie typographique de l'École d'Alembert, 1894 », Statuts, Article 1, p. 40/57.

« J'ai pénétré cette année dans un nouvel arrondissement, au centre même du vrai Paris. J'ai fait à la bibliothèque populaire du III^e arrondissement une conférence sur Condorcet (...) J'ai pu aussi pénétrer pour la première fois cette année dans la bibliothèque populaire du VI^e arrondissement (...). L'on doit considérer cette pénétration dans des milieux nouveaux comme ayant une grande importance, car elle infiltre successivement dans tous les points de Paris, et dans toutes les couches de la population, le nom du Positivisme et les vues sociales et historiques de la grande doctrine. »⁷

On notera la force des termes employés, qui décrivent la diffusion d'une philosophie dans le corps de la société. Durant l'année 1877-78, par exemple, des positivistes enseignent à l'Association polytechnique (D^r Dubuisson, Camille Monier, Jules Mahy, Velly), à l'Association philotechnique (D^r Gabriel Robinet), délivrent des conférences aux Bibliothèques populaires des III^e et XIV^e arrondissements de Paris (Pierre Laffitte, Paul Foucart et D^r Robinet père). Notons enfin que les activités de la SPEPs se déroulent également en dehors de Paris : séries de conférences au Havre, à Rouen, à Chartres ou à Versailles ; cours réguliers à Bordeaux, Vitry-le-François, Nîmes, Clermont-Ferrand, Périgueux, etc. Le positivisme est loin de se limiter à Paris.

Aucun bulletin d'adhésion à la SPEPs n'a été retrouvé à ce jour. Le 5 février 1893, 14 membres fondateurs signent un « projet de statuts ». Il s'agit de Pierre Laffitte (1823-1903, directeur du Positivisme, professeur au Collège de France à partir de 1892), Ernest Delbet (1831-1908, docteur en médecine, député), Adolphe Vaillant (1842-1927, chef de division à l'Assistance publique), Lucien Momenheim (1854-après 1910, représentant de commerce), Constant Hillemand (1859-1941, docteur en médecine), Émile Antoine (1848-1903, employé de commerce), Fernand Rousseau (1860-1940, employé à l'administration des Postes et des Télégraphes), Charles Jeannolle (1842-1914, sous-chef de section à l'Office du travail), Édouard Pelletan (1854-1912, commis principal au Ministère des affaires étrangères), Émile Corra (1848-1934, délégué permanent de l'Office du travail), Jules Clément (1844-1895, docteur en médecine), Camille Monier (1847-1915, artiste peintre), Félix Brecville (1851-1904, sous-chef de bureau à l'administration du chemin de fer d'Orléans), Auguste Keufer (1851-1924, ouvrier typographe).

Le 17 mars 1893, par acte notarié, est formée une société civile immobilière sous la raison sociale « Pierre Laffitte et Cie » dans le but spécifié d'acquérir et d'exploiter, pour être cédé dès que possible à la SPEPs, l'immeuble où celle-ci a fixé son siège social, 10 rue Monsieur-le-Prince, Paris VI^e. Ce qui lui permettrait d'y développer à moindres frais ses divers services : bibliothèque, laboratoires, salles de cours et conférences, etc. Dans cette perspective, la demande de reconnaissance d'utilité publique est déposée (délibération du 11 mars 1894).

En fondant la SPEPs, Pierre Laffitte cherche à développer l'œuvre de propagande qu'il tient pour prioritaire, remplissant ainsi une partie des lacunes laissées, selon lui, par Comte. Il s'agit de former des groupes positivistes non seulement en France, mais également sur toute la planète. Il souhaite également remédier au subside qu'il considère comme notoirement insuffisant. Dans ce but, il tend à doter le mouvement de ressources permanentes. Il s'agit d'une part de locaux dédiés au culte et à l'enseignement et d'autre part, d'un capital et de revenus fixes, en plus du subside. Là réside la difficulté car il faut concilier la devise positiviste « Vivre au grand jour » avec la lutte du pouvoir politique contre le parti clérical.

« Le procédé normal consisterait à nous faire reconnaître comme une association purement religieuse et d'utilité publique ; à ce titre nous pourrions alors, sous la surveillance de l'État, conserver et acquérir. Mais il est certain pour tout observateur que cette reconnaissance d'utilité publique, à titre d'association religieuse, nous ne l'obtiendrions pas ; et que certainement le Conseil d'État ne donnerait pas un avis conforme à nos désirs. »⁸

7. La Maison d'Auguste Comte, « 31^e Circulaire adressée à chaque coopérateur du libre subside institué par Auguste Comte pour le sacerdoce de l'humanité », 2 janvier 1879, p. 4.

8. La Maison d'Auguste Comte, Papiers Laffitte, cotation en cours, « Société positiviste d'enseignement populaire supérieur - Organisation générale », fol. 8.

Pour Laffitte, en 1892, la solution est alors la suivante :

« Prendre à part, un des éléments de l'organisation spirituelle du positivisme, qui à la vérité est la base de tous les autres, à le faire reconnaître d'utilité publique ; et avec les ressources ainsi obtenues faciliter les autres éléments. Cet élément capital est l'enseignement proprement dit caractérisé par sa plus haute destination, à savoir, d'être un enseignement supérieur, général, commun aux deux sexes & ayant essentiellement pour but le prolétariat. Je conçois donc dès lors, de nous faire reconnaître par le gouvernement français, sous l'approbation préalable du Conseil d'État, comme société positiviste d'enseignement populaire supérieur. »⁹

Selon Laffitte, la direction du positivisme et de la SPEPs ainsi que la présidence des Exécuteurs testamentaires d'Auguste Comte sont trois qualités qui doivent nécessairement être combinées dans une seule et même personne. L'étape suivante dans ce processus de transition – qui ne fut pas réalisée – est l'établissement d'un Comité positif d'enseignement.

La Société positiviste d'enseignement populaire (SPEP)

En 1904, l'adjectif « supérieur » dans l'intitulé de la Société est abandonné. Le projet de Laffitte d'obtenir l'utilité publique qui devait permettre à la SPEPs de devenir légalement propriétaire de l'immeuble 10 rue Monsieur-le-Prince a définitivement échoué, par opposition du Conseil d'État. Charles Jeannolle succède à Pierre Laffitte, décédé le 4 janvier 1903, à la direction générale du Positivisme. Suite à la crise de janvier 1904 entre Jeannolle et les positivistes français, des statuts provisoires sont adoptés, et Émile Corra (1848-1934) est chargé de faire fonctionner la SPEP selon deux directions : l'enseignement et la propagande. La première réunion plénière se déroule le 8 mars 1904, à l'Hôtel des Sociétés Savantes (28 rue Serpente, Paris VI^e), à 20h30. Des statuts, conformes à la loi de 1901 sur les associations, sont adoptés. Cette tentative de conciliation entre le successeur légitime et la dissidence des positivistes parisiens échoue.

L'objectif de la SPEP est :

« D'enseigner gratuitement, de propager et d'appliquer, sous toutes les formes et par tous les moyens, les doctrines philosophiques, politiques, sociales et morales du Positivisme dans le milieu français, et, spécialement à Paris, en s'inspirant de l'esprit relatif ou scientifique, source originelle de toutes ces doctrines. »¹⁰

Les activités sont variées : cours et conférences, publiques et gratuites, 10 rue Monsieur-le-Prince, Paris VI^e) ; commémorations, visites de monuments historiques, célébrations de centenaires des grands hommes.

Faute de mieux, le titre de « Société positiviste d'enseignement populaire » est adopté afin de la distinguer de la société fondée par Auguste Comte lui-même. Différentes catégories de membres sont instituées : membres titulaires (fondateurs - 50 fr. / an, donateurs - 25 fr. / an, sociétaires - 12 fr. / an, ou participants - 6 fr. / an), membres correspondants (dont des étrangers, 12 fr. / an) et membres adhérents (12 fr. / an ; montant abaissé de moitié, à 6 fr., dès le mois de mars 1904 pour faciliter l'accès des prolétaires). En outre, le membre titulaire doit prendre part à la souscription annuelle destinée à assurer la conservation de l'appartement et le souvenir d'Auguste Comte. Soixante-cinq bulletins pré-imprimés de « demande d'admission » à la SPEP, complétés, ont été retrouvés dans le fonds Émile Corra conservé aux Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine, cote 17AS 1) et exploités (fig. 4). Seuls dix d'entre eux comportent une date : cinq en 1904, deux en 1905, trois en 1906. Ils concernent neuf sociétaires, le reste est composé d'adhérents.

9. *Ibid.*, fol. 10.

10. Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, 17AS 3, « Projets de statuts – Société positiviste d'enseignement populaire » - Article 1^{er}, p. 1/8.

La Société d'enseignement populaire positiviste (SEPP), 1906-1939 (?)

Il est à première vue difficile de distinguer la SEPP de la SPEP. L'une et l'autre sont dites fondées en 1876 et réorganisées en 1904, leurs buts sont quasiment similaires. Cependant, à y regarder de plus près, on s'aperçoit du caractère indubitablement postérieur de la SEPP.

Reprenons, selon ses statuts, le but de la SEPP :

« À pour objet d'enseigner gratuitement et de propager en France, et spécialement à Paris, les doctrines philosophiques, politiques, sociales et morales du Positivisme, en s'inspirant de l'esprit relatif ou scientifique, source originelle de toutes ces doctrines. »¹¹

Par conséquent, elle organise des conférences publiques et gratuites, des commémorations historiques, la célébration de l'anniversaire de la naissance d'Auguste Comte et des concerts positivistes. Son Comité de direction fait l'objet d'une illustration présentant les portraits photographiques de dix-sept de ses membres, sur dix-neuf, en 1928 (fig. 6).

Émile Corra en est le président jusqu'à son départ à la retraite en mai 1926. La SEPP a pour siège le 10 rue Monsieur-le-Prince, puis, suite au différend entre Jeannolle et Corra, le 2 rue Antoine-Dubois, près l'École de Médecine, du 15 août 1906 à 1914, et enfin le 54 rue de Seine de 1914 à 1931. Trente-neuf bulletins pré-imprimés de « demande d'admission » à la SEPP, complétés, ont été retrouvés dans le fonds Émile Corra (cote 17AS 1) et exploités (fig. 5). Sept d'entre eux seulement sont datés : deux de 1906 ; un de 1907, de 1908, deux de 1910, un de 1912.

La Société positiviste internationale (SPI), 1906-1944 (?)

La Société positiviste internationale est constituée le 8 avril 1906 lors d'une séance extraordinaire du Comité Positif Occidental¹².

Le Comité Positif Occidental est un organe essentiellement consultatif, dont la première séance se tient le 6 septembre 1903. Destiné à seconder le directeur du positivisme, il est également chargé, en cas de vacance, d'élire un nouveau directeur. Il reste à étudier plus particulièrement. Les statuts de la SPI sont déposés le 28 avril 1906 (J.O. du 13 mai 1906). Soulignons cependant que l'origine de la SPI est datée dans les documents de 1857, année de la mort d'Auguste Comte, sans doute pour affirmer avec plus de vigueur encore la légitimité du schisme de Corra face à Jeannolle, 1906 apparaissant alors simplement comme l'année de sa réorganisation. Ce qui peut être interprété comme le nouveau nom de la Société positiviste créée par Comte et une réorganisation générale du mouvement. Cette Société jouit enfin de la personnalité civile qui lui permet de garantir le patrimoine collectif du Positivisme (et en premier lieu l'appartement d'Auguste Comte).

La SPI a pour objet :

« 1° D'une part, de conserver pieusement, avec tout ce qu'il renferme, l'appartement dans lequel Auguste Comte a construit ses dernières œuvres et terminé son existence objective ; d'autre part, d'assurer l'entretien de sa tombe et de la tombe de ses principaux disciples ; 2° De propager gratuitement le Positivisme, au moyen d'offices de renseignements, de cours, de conférences, de cérémonies, de missions philosophiques ; de publications de toutes natures ; de bibliothèques, de salles d'étude ; de prêts et de dons de livres ou de documents ; 3° D'établir, à Paris, un centre permanent d'union entre les divers groupes positivistes et entre les positivistes isolés, sans distinction de nationalité, de race, ni de sexe ; 4° De fonder ultérieurement, à Paris, un Collège positiviste international ; 5° De poursuivre, sous tous les

11. La Maison d'Auguste Comte, « Société d'enseignement populaire positiviste - Statuts », Article 1^{er}, p. 1/8.

12. Association créée en 1903 comme association de fait et de droit en 1906, ce qui lui permet, au titre de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, qui règlent la liberté d'associations des associations à but non lucratif, d'avoir la personnalité morale et de pouvoir posséder des biens.

aspects, en s'inspirant de l'esprit positif et relatif, la réalisation de la synthèse scientifique universelle, dite Religion de l'Humanité, dont Auguste Comte a jeté les bases. »¹³

Son but principal demeure le développement de la propagande du positivisme, notamment à travers une nouvelle publication : la *Revue Positiviste Internationale* (8 puis 6 livraisons par an, du 1^{er} juillet 1906 au 12 août 1939 ; rédacteur en chef : D^r Constant Hillemand). Le Collège positiviste international ne vit jamais le jour.

Ses directeurs successifs sont : Émile Corra (1848-1934), enseignant et journaliste ; Maurice Ajam (1861-1944) de 1934 à 1939, avocat, journaliste, secrétaire d'état à la Marine marchande, député et sénateur ; et André Haarblicher (1873 - déporté vers Auschwitz, 29 avril 1944), polytechnicien (X 1891), ingénieur de la Marine.

La cotisation annuelle à la SPI, volontaire, ne peut être inférieure à 3 fr. 65 (ce qui correspond à un versement quotidien d'un centime). Elle peut être rachetée au moyen d'un versement unique de 500 fr. Soixante-quatre bulletins pré-imprimés de « demande d'admission » à la SPI, complétés, ont été retrouvés dans le fonds Émile Corra (cotes 17AS 3 et 17AS 1) et exploités (fig. 7). Parmi eux, seuls neuf indiquent une date : huit en 1906 et un en 1909.

En additionnant le nombre des membres de chacune des cinq sociétés positivistes, on obtient un total de 305, auquel il faut encore prendre le soin de retirer les doublons dus aux multiples appartenances. Il n'est pas rare qu'un individu soit membre de plusieurs sociétés positivistes ou que, membre fondateur de l'une, il adhère ultérieurement à la société ayant succédé à la première. Le chiffre final obtenu est de 287 membres, pour une période s'étalant de 1848 à 1939, soit sur près d'un siècle. Cette relative faiblesse numérique est confirmée par les travaux de Jacqueline Lalouette sur les rapports entre libre-pensée et positivisme¹⁴. Elle note en effet qu'en 1881, bien que dépourvue d'autorisation administrative, la Société positiviste est tolérée par la police en raison de son peu d'importance numérique ! Mais on peut penser aussi que ces sociétés, dont le but n'était pas de recruter des positivistes sympathisants, mais de former des « cadres » du positivisme, des militants, ne visaient pas un recrutement massif : on exige d'eux la signature d'une profession de foi, qui n'est pas une simple adhésion intellectuelle et formelle. C'est le noyau dur des positivistes. Mais eux-mêmes ou les sympathisants adhèrent à d'autres sociétés où ils peuvent faire du prosélytisme et constituer une forme de réseau informel.

Esquisse d'un réseau des membres des sociétés positivistes

L'influence et la diffusion des idées positivistes est révélée par les multi-appartenances à des sociétés savantes des membres des sociétés positivistes, ce réseau peut être décrit dans l'état actuel de notre recherche selon trois catégories : les sociétés savantes locales, les sociétés savantes nationales et les sociétés d'éducation populaires si nous laissons de côté les sociétés de libre-pensée, les loges maçonniques ou inspirées du spiritisme.

Les sociétés savantes locales concernées sont : l'Académie de Versailles, des Yvelines et de l'Île-de-France (fondée en 1834), l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (1744), l'Association des Amis du vieux Caudebec (1912), la Société astronomique de Bordeaux (1909), la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (1859), la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne (1864), la Société d'émulation du Doubs (1840), la Société d'émulation du Jura (1817), la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France (1874), la Société des lettres, sciences et arts du

13. La Maison d'Auguste Comte, « Comité Positif Occidental, Séance extraordinaire du 8 avril 1906, Constitution, Société Positiviste Internationale », p. 19.

14. J. Lalouette, « Pour une approche des rapports entre libre pensée et positivisme », p. 303.

Saumurois (1910), la Société historique du VI^e arrondissement de Paris (1898), la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon (1778), la Société Ramond (1865).

Les sociétés savantes nationales sont : l'Académie des sciences morales et politiques (fondée en 1795), la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (1801), l'Académie nationale de médecine (1820), la Société asiatique (1822), la Société française de statistique (1829), le Comité des travaux historiques et scientifiques (1834), la Société des gens de lettres (1838), la Société d'économie politique (1842), la Société médico-psychologique (1847), L'Union éclectique universaliste (1848), la Société médicale des hôpitaux de Paris (1849), la Société de sociologie de Paris (1859), la Société d'anthropologie de Paris (1859), la Société d'ethnographie de Paris (1859), la Société française de numismatique (1865), la Société française de santé publique (1877), l'Alliance scientifique universelle (1877), la Société française de minéralogie et de cristallographie (1878), l'Association pour l'encouragement des études grecques en France (1879), la Société astronomique de France (1887), la Société française de neurologie (1899), la Société de pathologie comparée (1902), la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle (1904), Les Amis de l'Éléphant (1905), la Société française de radiologie (1909), la Société d'économie et de sciences sociales (1945), la Société nationale française de gastro-entérologie (1949).

Enfin, outre la Société positiviste internationale (1906) une société internationale est impliquée : la Ligue internationale de la paix et de la liberté (fondée en 1867).

Citons par exemple le cas de Gabriel Persigout (1873-après 1950), instituteur public, membre de quatre sociétés savantes, deux locales et deux nationales : la Société astronomique de Bordeaux et la Société Ramond, la Société des gens de lettres et la Société positiviste d'enseignement populaire. Ses publications dans le domaine de la pédagogie sont citées dans la *Revue Positiviste Internationale* en 1909.

Revenons un instant sur les exemples donnés plus haut de bulletins d'adhésion aux différentes sociétés positivistes. Baptiste Roussy (1856-1926), docteur en médecine, officier de la Légion d'honneur (1917), est membre de quatre sociétés savantes nationales : la Société astronomique de France, la Société de sociologie de Paris, la Société française de santé publique et la Société positiviste d'enseignement populaire. Léon Philippe (1838-1915), polytechnicien (X 1857), ingénieur des Ponts et Chaussées, commandeur de la Légion d'honneur (1900), est également membre de quatre sociétés savantes nationales : la Société d'économie politique, la Société de sociologie de Paris, la Société française de statistique et la Société d'enseignement populaire positiviste. Quant à Louis André (1838-1913), le célèbre général de l'Affaire des fiches, polytechnicien (X 1857), commandeur de la Légion d'honneur en 1903, il est membre à la fois de la Société positiviste internationale et de la Société de sociologie de Paris (entre 1904 et 1913). C'est lui qui préside, en 1902, la cérémonie d'inauguration de la statue d'Auguste Comte place de la Sorbonne, en tant que ministre de la Guerre.

De manière plus générale, les positivistes tissent les liens les plus étroits avec le réseau des sociétés d'éducation populaire, c'est-à-dire tout ce qui concerne les cours libres et gratuits ; les bibliothèques ; les conférences. Sept sociétés ont été introduites dans *L'Annuaire des sociétés savantes* à cette occasion : la Société pour l'instruction élémentaire (fondée en 1815), l'Association polytechnique pour le développement de l'instruction publique (1830), l'Association philotechnique (1848) ; la Société des amis de l'instruction (1861), la Société Franklin (1862) ; l'Alliance des savants et des philanthropes (1892), la Société des universités populaires, la Coopération des Idées (1899). C'est bien dans le domaine éducatif au sens large que les positivistes entendent diffuser leur doctrine et développer leur propagande avec le profit le plus grand.

Par exemple, Alfred Boll (1845-1917), receveur d'octroi puis facteur de pianos, est à la fois membre de la Société positiviste et de la Société des Amis de l'instruction : il préside la Bibliothèque des Amis de l'instruction du XVIII^e arrondissement de Paris où il est par

ailleurs conseiller municipal, puis vice-président. Il est également officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur (1900). Il est le père de Marcel Boll (1886-1971), professeur, journaliste scientifique, membre fondateur de l'Union rationaliste, membre de la SEPP et d'André Boll (1896-1983), décorateur de théâtre et architecte, qui se marie avec la fille du D^r Charles Godon, positiviste, fondateur de « l'École dentaire » et maire du VIII^e arrondissement de Paris. Nous ne savons pas, en l'état actuel de nos investigations, si André Boll était lui-même positiviste.

Du point de vue social, les quelque 287 membres de sociétés positivistes dont nous avons pu établir la notice biobibliographique, peuvent se répartir en différentes catégories professionnelles : publicistes, journalistes ; médecins, étudiants en médecine, pharmaciens, dentistes ; députés, sénateurs, maires ; prolétaires : ouvriers manuels, employés ; artistes : peintres, dessinateurs, graveurs, musiciens, poètes, écrivains ; imprimeurs, éditeurs ; ingénieurs (souvent sortis de Polytechnique, mais également de l'École centrale des Arts et manufactures, des Ponts et Chaussées, etc.). Un certain nombre d'entre eux sont francs-maçons (on notera que les décès de vénérables sont annoncés dans la *Revue Positiviste Internationale*), membres de la Légion d'honneur, officiers de l'Instruction publique, etc. Le tropisme des docteurs en médecine pour le positivisme a été souligné par la philosophe Annie Petit, qui a délivré en 2008 une conférence au titre évocateur « Médecine et positivisme : une troublante fascination »¹⁵.

Autant de pistes pour des recherches ultérieures. Car subsistent beaucoup de zones d'ombres que l'exploitation d'autres sources permettra peut-être d'éclaircir. En dépit d'un essor important au XIX^e siècle, le positivisme se voit contesté par d'autres penseurs (Henri Bergson par exemple). Le déclin s'amorce pendant l'Entre-deux-guerres. La Seconde Guerre mondiale a été fatale au mouvement. Les biens matériels et moraux du mouvement sont repris depuis 1954 par l'Association internationale la Maison d'Auguste Comte, à vocation purement scientifique et patrimoniale.

Résumé

À partir de l'étude prosopographique – en cours – des membres de cinq sociétés savantes positivistes : Société positiviste de Paris, Société positiviste d'enseignement populaire supérieur, Société positiviste d'enseignement populaire, Société d'enseignement populaire positiviste, Société positiviste internationale – dans l'ordre chronologique de leur création, de 1848 à 1906, grâce à des sources inédites, une description du réseau positiviste dans son développement et sa complexité est présentée ici. Sont esquissées la mise en valeur de son rayonnement en France sur plus d'un siècle (1830-1944), ainsi que les principales caractéristiques de sa diffusion et de son déclin, à travers leurs appartenances professionnelles et sociales.

Bibliographie

COMTE Auguste, « Correspondance générale et Confessions », tome IV, 1846-1848, Paris, Vrin, 1981, p. 265-271.

LALOUETTE Jacqueline, « Pour une approche des rapports entre libre-pensée et positivisme », dans PETIT Annie (dir.), *Auguste Comte. Trajectoires positivistes 1798-1998*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 307-315.

PETIT Annie, *Le système d'Auguste Comte. De la science à la religion par la philosophie*, Paris, Vrin, 2016.

15. A. Petit, « Médecine et positivisme : une troublante fascination ».

PETIT Annie, « Médecine et positivisme : une troublante fascination », dans DUMASY-QUEFFÉLEC Lise, SPENGLER Hélène (dir.), *Médecine, Sciences de la vie et Littérature en France et en Europe, de la Révolution à nos jours*, Volume III, Genève, Droz, 2014.

PETIT Annie, « Les bibliothèques positivistes – Des projets d'Auguste Comte aux réalisations institutionnelles des disciples », Conférence du 6 novembre 2014 à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction – en ligne sur le site de la BAI : www.bai.asso.fr

PETIT Annie, « Le positivisme et la franc-maçonnerie », dans le *Bulletin de la Maison d'Auguste Comte*, n°13, 2013.

SACQUIN Michèle, « Les manuscrits d'Auguste Comte à la Bibliothèque nationale de France », dans PETIT Annie (dir.), *Auguste Comte. Trajectoires positivistes 1798-1998*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 401-407.

WARTELLE Jean-Claude, « Auguste Hadery (1818-1884) : Agriculteur positiviste dans l'Allier », dans *Études bourbonnaises : bulletin de la société bourbonnaise des études locales*, n°299, septembre 2004.

Illustrations

Figure 1 : Les treize exécuteurs testamentaires nommés par Auguste Comte.

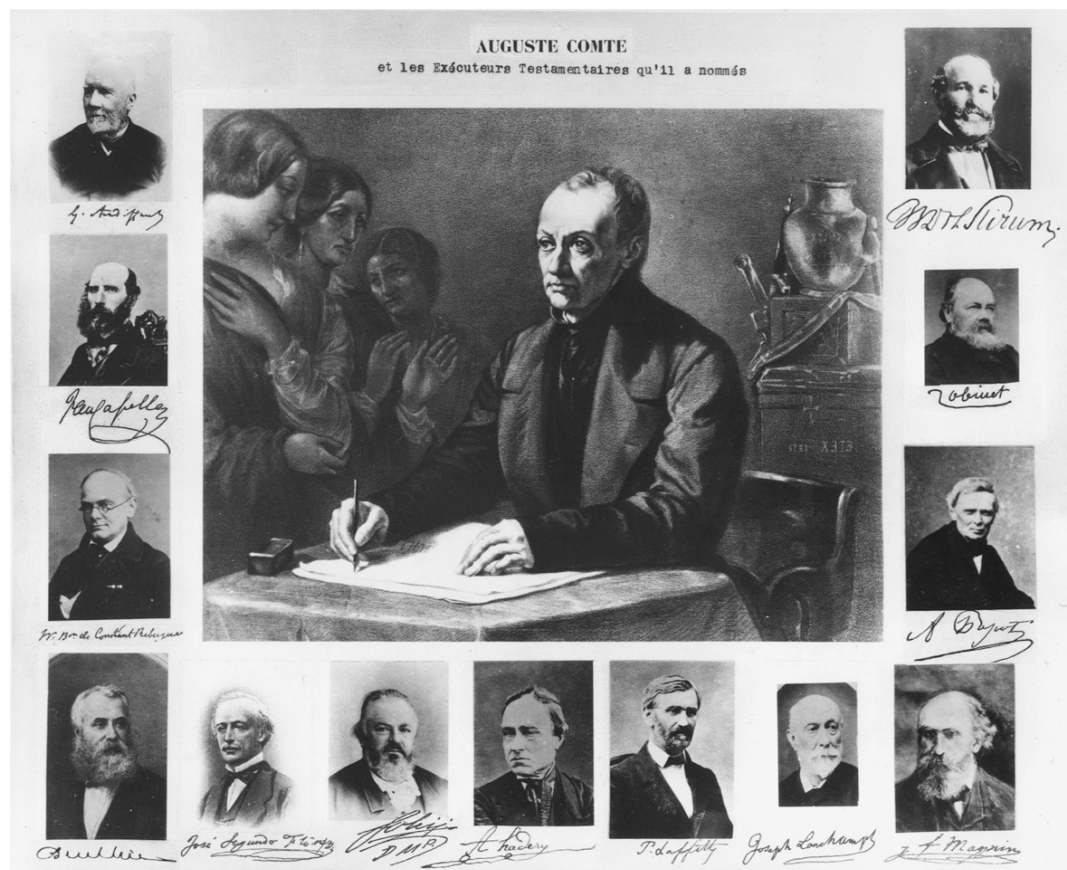


Figure 2 : Liste chronologique des membres de la Société Positiviste, fondée en mars 1848, par l'auteur du « Système de Philosophie positive ».

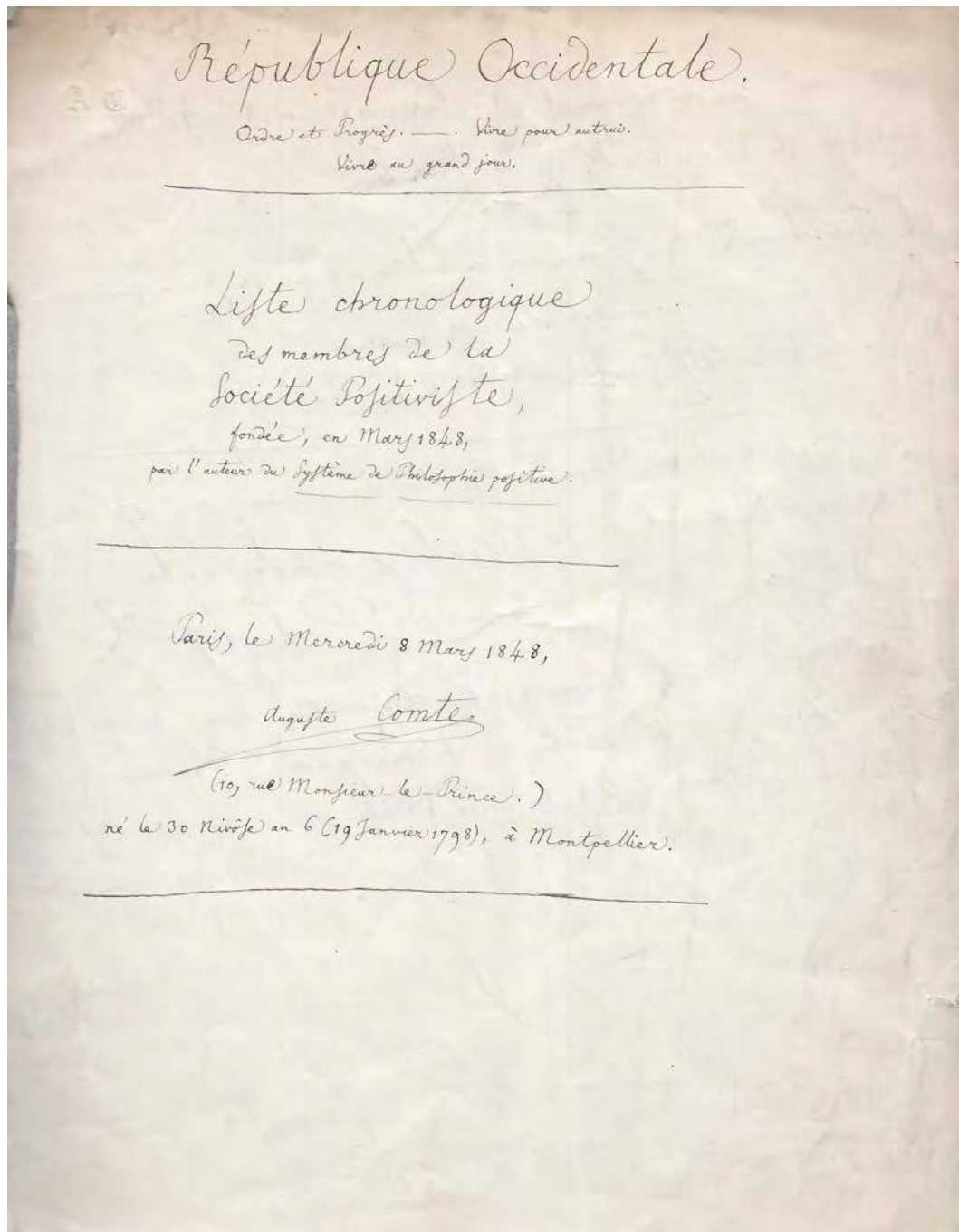


Figure 3 : Conférences publiques, SPEPs.

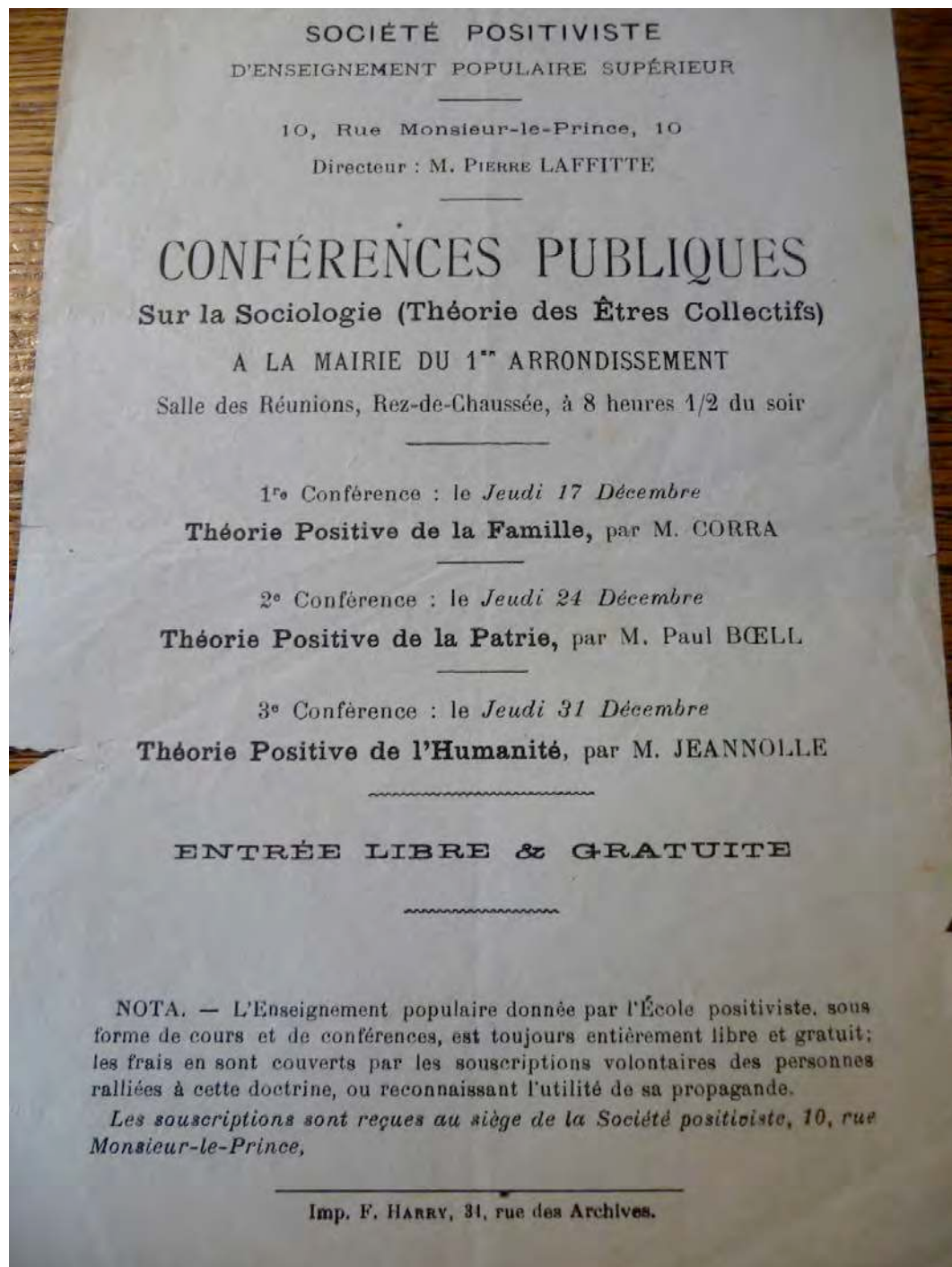


Figure 4 : Bulletin d'admission à la SPEP du D^r Roussy.

SOCIÉTÉ POSITIVISTE
D'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

« La Société d'enseignement populaire a pour objet d'organiser, de propager, de perfectionner, sous toutes les formes, par tous les moyens, les doctrines positivistes, scientifiques et sociales d'Auguste Comte, dans la science, l'industrie, les lettres, l'agriculture, le commerce, le droit, et l'ensemble de l'activité humaine, en vue de l'amélioration de l'humanité et de la prospérité de la civilisation ».

DEMANDE D'ADMISSION

« A Monsieur Émile CORRA,
Président de la Société d'enseignement populaire,
26, rue Charbon
NEUILLY (Seine). »

Monsieur le Président,

Je désire être admis au nombre des Membres (1) : Sociétaires
Adhérents
Correspondants

de la SOCIÉTÉ POSITIVISTE D'ENSEIGNEMENT POPULAIRE.
Je déclare adhérer aux statuts de cette Société, et, en particulier, aux dix propositions fondamentales suivantes :

« 1. La République est, en France, la seule forme de gouvernement capable de porter à la fois l'ordre et le progrès.
« 2. L'humanité de son développement, relative au monde, à l'homme et à la société, est soumise à une loi d'évolution, en vertu de laquelle ces conceptions deviennent finalement positives ou scientifiques.
« 3. Les phénomènes sociaux sont soumis, comme les phénomènes cosmologiques et biologiques, à des lois indépendantes de tout arbitraire divin ou humain ».

« 4. L'ordre scientifique des dix règles d'après ce principe : La science se soumet à la nature et non l'homme à la science. Par conséquent, les principes scientifiques de l'homme (individu ou collectivité) doivent être considérés comme administratifs pour le service de tous sans partialité de l'humanité, sous leur responsabilité et le contrôle de l'opinion publique organisée.
« 5. La morale doit se proposer un idéal purement terrestre, à savoir : vivre pour autrui, la Famille, la Patrie, l'Humanité.
« 6. Il paraît rationnel et possible d'harmoniser, sur ces bases, le régime et le ralliement de tous les hommes et d'aboutir à l'unité morale et sociale du genre humain, ou, en d'autres termes, à une religion scientifique après à devenir, tôt ou tard, universelle ».

Je fixe à la somme de Six francs
le chiffre de ma cotisation annuelle (1).
Faites que je sois au Subsidé postérieur central (2).

Signature des deux Membres présents : Signature : D^r Roussy
Profession : Médecin, Docteur en Médecine
Né à : Paris, le 26 décembre 1857
Le 26 décembre 1887
Adresse : 38 quai Henri IV, Paris (IV^e)

(1) La cotisation est volontaire, mais elle ne peut être inférieure à 6 fr.
(2) Les cotisations sont versées au trésorier de la Société.

M. le D^r Roussy a versé six francs

Figure 5 : Bulletin d'admission à la SPEP de Léon Philippe.

Société d'Enseignement Populaire Positiviste

« La Société d'enseignement populaire a pour objet d'organiser, de propager, de perfectionner, sous toutes les formes, par tous les moyens, les doctrines positivistes, scientifiques et sociales d'Auguste Comte, dans la science, l'industrie, les lettres, l'agriculture, le commerce, le droit, et l'ensemble de l'activité humaine, en vue de l'amélioration de l'humanité et de la prospérité de la civilisation ».

DEMANDE D'ADMISSION

« A Monsieur Émile CORRA,
Président de la Société d'enseignement populaire, Positiviste,
26, rue Charbon
NEUILLY (Seine). »

Monsieur le Président,

Je désire être admis au nombre des Membres de la SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT POPULAIRE POSITIVISTE.
Je déclare adhérer aux statuts de cette Société, et, en particulier, aux dix propositions fondamentales suivantes :

« 1. La République est, en France, la seule forme de gouvernement capable de porter à la fois l'ordre et le progrès.
« 2. L'humanité de son développement relative au monde, à l'homme et à la société, est soumise à une loi d'évolution, en vertu de laquelle ces conceptions deviennent finalement positives ou scientifiques.
« 3. Les phénomènes sociaux sont soumis, comme les phénomènes cosmologiques et biologiques, à des lois indépendantes de tout arbitraire divin ou humain ».

« 4. L'ordre scientifique des dix règles d'après ce principe : La science se soumet à la nature et non l'homme à la science. Par conséquent, les principes scientifiques de l'homme (individu ou collectivité) doivent être considérés comme administratifs pour le service de tous sans partialité de l'humanité, sous leur responsabilité et le contrôle de l'opinion publique organisée.
« 5. La morale doit se proposer un idéal purement terrestre, à savoir : vivre pour autrui, la Famille, la Patrie, l'Humanité.
« 6. Il paraît rationnel et possible d'harmoniser, sur ces bases, le régime et le ralliement de tous les hommes et d'aboutir à l'unité morale et sociale du genre humain, ou, en d'autres termes, à une religion scientifique après à devenir, tôt ou tard, universelle ».

Je fixe à la somme de dix huit francs soixante-dix
le chiffre de ma cotisation annuelle (1). à partir de 1912

Saluez m. Fraternité.

Signature des deux Membres présents : Signature : Léon Philippe
Profession : ingénieur
Né à : Paris
Le 6 octobre 1838
Adresse : rue de Buren 23 bis

(1) La cotisation est volontaire, mais elle ne peut être inférieure à 6 fr.

Figure 6 : Comité de direction de la Société d'enseignement populaire positiviste.



Figure 7 : Bulletin d'admission à la SPI du général André.

17AS/3

**SOCIÉTÉ POSITIVISTE
INTERNATIONALE**

DEMANDE D'ADMISSION (1),

A Monsieur Emile CORRA,
Dirigeant de la Société Positiviste Internationale et du
Positivisme, 16, rue Chauveau
NEUILLY (Seine).

Monsieur le Directeur,

Je désire être admis au nombre des Membres de la Société
POSITIVISTE INTERNATIONALE.

(1) ARTICLES 2 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ :

Pour devenir membre de la Société Positiviste Internationale, il faut :

1^{re} Affecter une demande écrite au membre du Comité Positif Occidental,
chargé de représenter la Société dans le pays du postulant, ou, à son
défaut, au Directeur de cette Société ;

2^e Verser à versement annuel, dont le minimum est fixé
à 10 fr.

Les cotisations peuvent être acquies au moyen d'un versement unique
de 100 francs.

Le Directeur est la personnalité de Directeur, par le Comité Positif
Occidental.

Je déclare adhérer aux statuts de cette Société, et je fixe à la
somme de 100 francs le chiffre de ma
cotisation annuelle.

Salut et Fraternité.

Signature : [Signature]

Profession : _____

Né le : _____

Le : _____

Adresse : 23, rue Erlanger